

5 février 2019

**PROVINCE DU QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal d'une séance régulière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi 5 février 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire  
M. Pascal Gonnin, conseiller  
M. Denis Vel, conseiller  
M. Jacques Bergeron, conseiller  
M. Réal Vel, conseiller  
Vacant  
M. Jean-Pierre Brien, conseiller

Absent :

Les membres présents forment le quorum.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Deux résidents sont présents.

**1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 8 janvier 2019;
4. Suivi au procès-verbal;
5. Adoption des comptes payables et rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
6. Correspondance;
7. Résolution concernant le bannissement des sacs de plastique à usage unique;
8. Résolution pour l'adoption de la politique de prévention du harcèlement de l'incivilité et de la violence au travail;
9. Résolution concernant le registre des armes à feu;
10. Résolution pour déléguer l'entretien des bâtiments municipaux à M. Georges Lagrandeur selon la liste des tâches établies;
11. Résolution pour accepter les modifications au contrat de travail de Mme Isabelle Perreault;
12. Résolution pour verser le manque à gagner aux membres du conseil en lien avec le nouveau règlement sur la rémunération des élus;
13. Résolution d'appui à la FQM en lien avec le pacte fiscal 2014-2024;
14. Dossier Vente d'immeubles pour défaut de paiement des impôts fonciers date limite 19 mars 2019;
15. Résolution pour les inscriptions à la journée Expo-Bitume 2019 le 21 février 2019;
16. Résolution pour attester que notre réseau égout est en bon état au Plan d'intervention;
17. Résolution pour autoriser la confection du gazébo au parc René Vel avec le fonds parc;
18. Résolution pour augmenter la petite caisse à trois cents dollars (300\$);
19. Résolution pour renouveler l'adhésion de Mme Majella René et Valérie Bombardier à l'ADMQ;

20. Résolution pour autoriser les inscriptions au congrès de l'ADMQ 2019 qui aura lieu les 12-13 et 14 juin 2019 à Québec de Mme Majella René et Valérie Bombardier;
21. Résolution pour autoriser le dépôt de l'appel d'offres concernant les travaux de pulvérisation, rechargement et d'asphaltage du 10<sup>e</sup> rang;
22. Voirie;
23. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
24. Comité;
25. Affaires nouvelles;
26. Période de questions
27. Levée de la session;

2019-02-13

Considérant que chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par le conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Denis Vel et résolu

Que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que déposé.

Et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## **2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La parole est remise à l'assistance.

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.

M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

## **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 JANVIER 2019**

2019-02-14

Considérant que tous et chacun des membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 8 janvier 2019;

Qu'une dispense de lecture du procès-verbal est accordée à Mme René;

Il est proposé par le conseiller Denis Vel et appuyé par le conseiller Pascal Gonnin et résolu

Que le procès-verbal de la séance régulière soit adopté tel que déposé;

M. le maire demande le vote pour l'adoption du procès-verbal, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## **4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

**Point :**

Souper du Grand Prix : soirée très intéressante

2019-02-15

## **5. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES**

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois s'il y a lieu et ceux à payer au conseil;

Proposé par : Réal Vel  
Appuyé par : Jacques Bergeron

Et résolu que les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

RECETTES au 8 janvier 2019	17 196,25 \$
DÉPENSES D'OPÉRATION	72 308,71 \$
REMISE FÉDÉRALE	- \$
REMISE PROVINCIALE	- \$
FTQ	507,47 \$
REMBOURSEMENT PRÊT	- \$
TOTAL	<u>72 816,18 \$</u>
Dépense durant le mois	526,90 \$
Salaires déboursés à la séance du conseil	5 686,45 \$
Salaires déboursés durant le mois	6 042,74 \$
Total dépenses	<u>85 072,27 \$</u>

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## **6. CORRESPONDANCE**

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

### **6.1 DEMANDE D'APPUI DU 53<sup>E</sup> GROUPE DES SCOUTS DE VALCOURT ET RÉGION**

2019-02-16

Proposé par Jean-Pierre Brien  
Appuyé par Pascal Gonnin  
Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle donne la somme de deux cent dollars (200\$) au 53<sup>E</sup> Groupe Scouts de Valcourt et région;

Que la somme soit prise dans le compte dons;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **6.2 DEMANDE D'APPUI POUR LE PROJET CONCEPTION DU SPECTACLE LA MACHINE A COUDRE LE TEMPS**

2019-02-17

Proposé par Réal Vel  
Appuyé par Jean-Pierre Brien  
Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle contribue pour la somme de cent dollars (100\$) au projet : Conception du spectacle : la Machine à coudre le temps, préparé par Le Vent dans les Arts;

Que le montant soit pris dans le budget poste don;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-02-17-A

### **6.3 LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**

Considérant que les décideurs et les élus de l'Estrie ont placé depuis 13 ans, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

Considérant que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1.9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

Considérant que les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer depuis le début des travaux régionaux en 2006, mais qu'encore 20% de ses jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (25,4% pour les garçons et 14,4% pour les filles);

Considérant que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus.

Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;

Considérant que les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

Considérant que le travail du Projet PRÉE et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser des millions de dollars annuellement en coût sociaux;

Considérant qu'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

Considérant que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

Considérant que le Projet PRÉE organise, du 11 au 15 février 2019, la 10e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie sous le thème « Nos gestes, un + pour leur réussite », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention du décrochage scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés de l'Estrie;

Considérant que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet évènement;

Il est proposé par Pascal Gonnin, appuyé par Réal Vel et résolu

De proclamer que les 11, 12, 13, 14 et 15 février 2019 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

D'appuyer le Projet Partenaire pour la réussite éducative et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage -dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires- afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

De faire parvenir copie de cette résolution au Projet Partenaires pour la réussite éducative.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

<b>7. BANNISSEMENT DES SACS DE PLASTIQUE À USAGE UNIQUE</b>
---

2019-02-18

- |                    |   |
|--------------------|---|
| <b>ATTENDU QUE</b> | suite à la présentation sur le bannissement des sacs en plastique à usage unique le 15 août 2018, le conseil de la MRC a indiqué sa volonté d'étudier davantage le sujet et de proposer un projet de règlement;   |
| <b>ATTENDU QUE</b> | pour être inclus dans le règlement général uniformisé de la MRC, le projet de bannissement des sacs de plastique à usage unique doit être approuvé par les 18 municipalités de la MRC;  |
| <b>ATTENDU QUE</b> | conformément à l'article 8 e) de l' <i>Entente relative à la fourniture de service par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC</i> , il est de la responsabilité de la MRC d'assurer l'uniformité de la réglementation municipale;  |
| <b>ATTENDU QUE</b> | la MRC a aussi la responsabilité d'élaborer un plan de gestion des matières résiduelles qui vise, entre autres, à mettre un terme au gaspillage des ressources et responsabiliser les acteurs concernés, et qu'en conséquence, la MRC peut coordonner en partenariat avec les municipalités locales la campagne de sensibilisation; |
| <b>ATTENDU QU'</b> | il est de la responsabilité des municipalités locales de veiller à l'application du règlement et travailler avec la MRC pour la campagne de sensibilisation;  |
| <b>ATTENDU QUE</b> | le règlement viserait à bannir les sacs en plastique à usage unique de l'ensemble des activités sur le territoire dans lequel il y a un contrat conclu entre un consommateur et un commerçant;  |
| <b>ATTENDU QU'</b> | il est important que le projet fasse l'objet d'un consensus puisqu'il a un impact sur les gestes quotidiens des citoyens;   |
| <b>ATTENDU QUE</b> | le bannissement diminuerait le nombre de sacs en plastique à usage unique généré sur l'ensemble du territoire de la MRC et aurait un impact positif sur la  |

diminution du nombre de sacs qui sont rejetés dans l'environnement;

**ATTENDU QUE** le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas et que la réduction à la source est au sommet de la hiérarchie des 3 RV-E ;

**ATTENDU QUE** la MRC rejoindrait un mouvement mondial de villes ayant banni l'usage de sacs en plastique à usage unique;

Il est proposé par Denis Vel, appuyé par Jean-Pierre Brien et résolu,

**QUE** la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle participe au projet de bannissement des sacs en plastique à usage unique pour l'ensemble des activités sur le territoire de la municipalité dans lequel il y a un contrat conclu entre un consommateur et un commerçant;

**QU'** une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Val-Saint-François.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**8. RÉSOLUTION POUR L'ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL**

2019-02-19

Considérant que nous devons avoir une politique de prévention du harcèlement de l'incivilité et de la violence au travail;

Pour ce motif, il est proposé par Réal Vel, appuyé par Jacques Bergeron et résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle adopte la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail.

Que chaque employé et élu reçoivent une copie;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**9. RÉSOLUTION CONSERNANT LE REGISTRE DES ARMES À FEU (OPPOSITION À LA LOI SUR L'ENREGISTREMENT DES ARMES À FEU DU QUÉBEC)**

201902-20

CONSIDÉRANT QUE l'ex-premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard a forcé en juin 2016 la création du registre SIAF (Service d'immatriculation des armes à feu du Québec) en n'autorisant pas le vote libre de ses députés;

CONSIDÉRANT QUE la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction du Québec est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au registre au plus tard à la fin janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de ce registre (\$17 millions pour la mise en place et \$5 millions annuellement pour l'exploitation) n'apporte aucune mesure de sécurité concrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

CONSIDÉRANT QUE le SIAF tend à démoniser les armes à feu et les propriétaires honnêtes possédant les permis fédéraux requis, mais laisse complètement de côté les criminels se procurant des armes sur le marché noir;

CONSIDÉRANT QU'en date du 20 décembre 2018, soit un mois avant la date butoir, 82% des armes québécoises (1.6 million) ne sont toujours pas inscrites au registre;

CONSIDÉRANT QUE le projet SIAF risque de connaître le même sort que le registre canadien des armes à feu (qui est passé de \$2 millions à \$2 milliards), vu les faibles résultats jusqu'à maintenant;

CONSIDÉRANT QUE l'abandon du registre libérerait des sommes importantes qui pourraient être beaucoup mieux utilisées (en santé mentale, par exemple);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pascal Gonnin, appuyé par Réal Vel et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle invite les autres municipalités québécoises à demander aux députés, à la ministre de la Sécurité publique du Québec et au premier ministre de faire marche arrière en ce qui concerne la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction;

QUE le Conseil municipal exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace;

QUE le Conseil demande au gouvernement du Québec de soutenir concrètement les initiatives contre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

QUE le Conseil propose au gouvernement du Québec de mettre en place des programmes nécessaires d'information et d'éducation afin d'enrayer la stigmatisation des armes à feu et la démonisation de leurs propriétaires.

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, à la ministre de la Sécurité publique du Québec, à la MRC du Val-Saint-François et à toutes ses municipalités

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

<b>10. RÉOLUTION POUR DÉLÉGUER L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX À M. GEORGES LAGRANDEUR</b>
---

2019-02-21

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a besoin de faire l'entretien de ses bâtiments intérieurs et extérieurs;

ATTENDU QUE notre responsable actuel n'est plus disponible;

ATTENDU QUE M. Lagrandeur est déjà à l'emploi de la municipalité à temps partiel et qu'il a de la disponibilité pour l'ajout des tâches en lien avec l'entretien des bâtiments;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par Jean-Pierre Brien et résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-

Rochelle délègue à M. Georges Lagrandeur l'entretien des bâtiments intérieur et extérieur selon la liste des tâches établies.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**11. MODIFICATION AU CONTRAT DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT**

2019-02-22

Il est proposé par Denis Vel  
Appuyé par Jean-Pierre Brien

ET RÉSOLU

Que la Municipalité accepte de modifier de concert avec les municipalités faisant partie de l'entente, le contrat d'emploi d'Isabelle Perreault, Inspectrice en bâtiment et environnement avec effet rétroactif au 1 janvier 2019.

Que de modifier son titre pour inspectrice et responsable de l'urbanisme et de l'environnement, ne change pas la nature du travail, et est plus approprié.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**12. RÉSOLUTION POUR VERSER LE MANQUE À GAGNER AUX MEMBRES DU CONSEIL EN LIEN AVEC LE NOUVEAU RÈGLEMENT**

2019-02-23

Proposé par Jacques Bergeron  
Appuyé par Réal Vel  
Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle verse le manque à gagner aux conseillers suite à l'adoption du nouveau règlement concernant le traitement des élus

Que le manque à gagner représente deux (2) mois de salaire de 2018 ce qui représente en salaire deux mille cinq cent soixante-dix-huit dollars et quatre-vingt-quatre sous( 2578.84\$) et mille deux cent cinquante-six dollars et trente-trois sous (1256.33) en allocation pour un total de trois mille huit cent trente-cinq dollars et dix-sept sous (3835.17);

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**13. MODALITÉS DE L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC RELATIVE AU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE POUR L'HORIZON 2019-2023**

2019-02-24

Attendu que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les Hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

Attendu que l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

Attendu que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

Attendu que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

Attendu que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

Attendu que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

Attendu que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Attendu que le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

Attendu que la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Il est proposé par Jacques Bergeron  
Appuyé par Denis Vel

D'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, au député fédéral de notre circonscription, M. Pierre Breton, au député provincial de notre circonscription et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, M<sup>me</sup> Vicky-May Hamm, pour appui.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**14. DOSSIER VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES IMPÔTS FONCIERS DATE LIMITE 19 MARS 2019**

Les membres du conseil ont mandaté Mme Majella René pour entreprendre les démarches de recouvrement des taxes foncières en vue de préparer les dossiers à déposer à la MRC du Val-Saint-François. Une lettre enregistrée sera envoyée à tous les propriétaires que leur compte accuse un retard en 2017 et aucun arrangement ne sera accepté. Concernant les comptes en retard pour l'année 2018, un arrangement pourra être possible.

2019-02-25

**15. INSCRIPTION À L'EXPO-BITUME 2019 LE 21 FÉVRIER 2019**

Proposé par Pascal Gonnin

Appuyé par Réal Vel

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle envoie l'inscription des conseillers Jean-Pierre Brien et Jacques Bergeron à Expo-Bitume pour le 21 février 2019 au Centre BMO St-Hyacinthe;

Que les frais de déplacement et de subsistance seront remboursés sur preuves justificatives;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2019-02-26

**16. RÉOLUTION POUR ATTESTER QUE NOTRE RÉSEAU D'ÉGOUT EST EN BON ÉTAT AU PLAN D'INTERVENTION**

Considérant que nous avons mandaté la firme Assisto pour la préparation de notre nouveau plan d'intervention;

Considérant que lors du dépôt au ministère des Affaires municipales et de l'habitation le chargé de projets aux programmes des infrastructures nous demande des correctifs;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Denis Vel et résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle atteste que les réseaux d'égouts qui ont été construits en 2008 sont en bon état.

Qu'il n'y a pas de bris ou de déficiences de fonctionnement majeures dans les dernières années.

Qu'aucun travail de renouvellement de conduite n'est prévu à court terme

Que la municipalité demande l'exemption de la réalisation du plan d'intervention considérant que les conduites d'égouts remontent à moins de 20 ans et qui n'ont pas de problème connu et ne sont pas assujettis à la procédure d'évaluation complète par les indicateurs du guide

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2019-02-27

**17. RÉOLUTION POUR AUTORISER LA CONFECTION DU GAZÉBO AU PARC RENÉ VEL AVEC LE FONDS PARC**

Considérant que nous avons débuté l'aménagement du Parc René Vel;

Considérant que plusieurs personnes arrêtent à notre site;

Considérant que nous voulons améliorer le site;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jean-Pierre Brien, appuyé par le conseiller Pascal Gonnin et résolu que le conseil accepte la soumission déposée par Plaisirs Charpentiers inc au montant de cinq mille quatre cent neuf dollars et sept sous (5409,07\$) incluant les taxes applicables pour la réalisation d'une charpente traditionnelle de bois scié (Gazébo) ;

Que le paiement sera fait en deux versements : un de 40% à la commande et le 60% à la livraison;

Que la dépense pour le projet soit imputée au fonds parc;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**18. RÉOLUTION POUR AUGMENTER LA PETITE CAISSE À TROIS CENT DOLLARS (300\$)**

2019-02-28

Considérant que maintenant nous n'avons plus de comptoir de service de la Caisse populaire du Val Saint-François;  
Considérant que nous devons parfois remettre de l'argent aux contribuables lors de paiement de taxes;  
Considérant que nous devons nous déplacer à Valcourt pour nous procurer de la monnaie et billets;  
Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jacques Bergeron, appuyé par Pascal Gonnin que le conseil autorise l'augmentation de la petite caisse à trois cent dollars (300\$);

**19. RÉOLUTION POUR LE RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ADMQ**

2019-02-29

Considérant que nous voulons que nos employés demeurent actifs au sein de leur organisation et ainsi bénéficier du soutien de leur association;  
Considérant que l'adhésion permet des rabais aux formations;  
Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Denis Vel que le conseil autorise le renouvellement à l'ADMQ pour Mme Majella René ainsi que Mme Valérie Bombardier;  
Que la dépense soit prise dans le poste prévu à cette fin;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**20. RÉOLUTION POUR AUTORISER L'INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'ADMQ POUR MME MAJELLA RENÉ ET MME VALÉRIE BOMBARDIER**

2019-02-30

Considérant que le congrès de l'ADMQ est un lieu de ressourcement pour notre personnel administratif;

Considérant que lors de ce congrès beaucoup d'informations sont distribuées en lien avec les dossiers d'actualités;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jean-Pierre Brien, appuyé par le conseiller Pascal Gonnin que le conseil de la municipalité autorise Mme Majella René et Mme Valérie Bombardier à s'inscrire au prochain congrès de l'ADMQ qui se tiendra à Québec les 12,13 et 14 juin prochain;

Que les frais d'inscriptions ainsi que les frais de déplacement et de subsistance seront remboursés par les postes prévus à cette fin avec preuves justificatives;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**21. RÉOLUTION POUR AUTORISER LE DÉPÔT DE L'APPEL D'OFFRES CONCERNANT LES TRAVAUX DE PUVÉRISATION, RECHARGEMENT ET D'ASPHALTAGE DU 10<sup>E</sup> RANG**

2019-02-31

Considérant que l'an passé nous avons débuté les démarches pour la réfection du 10<sup>e</sup> rang;

Considérant que nous n'avons pas obtenu la subvention du programme AIRRL du MTQ et dû annuler le contrat;  
Considérant que nous devons refaire tout le processus d'appel d'offres pour les travaux de pulvérisation, rechargement et d'asphaltage sur SEAO;

Considérant que nous redéposons notre demande de subvention au programme AIRRL du MTQ;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jean-Pierre Brien appuyé par le conseiller Pascal Gonnin que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise Mme Majella René a effectué toute les démarches pour le dossier en lien avec le 10<sup>e</sup> rang ;

Que l'appel d'offres sera déposé sur le site du SEAO ainsi que dans les journaux;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

## **22. VOIRIE**

Nous demanderons que la cour de l'église soit sablée avant 10h00 la fin de semaine pour éviter les chutes.

## **23. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS**

Le maire nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

## **24. COMITÉ**

**CCU** : Nous sommes rendus à l'étape de visionner des modèles de maisons.

**FLEURONS** : Les décorations pour la Saint-Valentin seront installés sou peu.

**CE** : Le comité demande un bac de compost supplémentaire et de recyclage. L'école s'est qualifié pour les petits déjeuners mais nous avons besoin de bénévoles pour le projet. Bienvenue à tous.

**Sécurité Civile** : le volet 1 est réalisé, nous entreprendrons les démarches pour le volet 2.

**Service Incendie** : Une réunion est prévue en février, un dossier à suivre;

**Service de surveillance** : Durant la semaine de relâche nous serons ouvert le mardi, mercredi et jeudi;

## **25. AFFAIRES NOUVELLES**

### **25.1 DEMANDE DE RÉCLAMATION D'UN PARE BRISE**

Considérant que nous déblayons les trottoirs avec notre tracteur muni d'un souffleur;

Considérant que lors de la journée du 24 janvier 2019 de la glace et des pierres ont malencontreusement atterries sur deux véhicules stationnés au 140 chemin Sainte-Anne sud;

Considérant qu'un des pare-brise a été endommagé par la glace et les pierres;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Pascal Gonnin, appuyé par Jacques Bergeron que le conseil rembourse les frais de remplacement du pare-

brise de M. Samuel Spencer au montant de quatre-cent quatre-vingt-douze dollars et soixante-et-onze sous (492.71\$) incluant les taxes;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

M. le maire appelle le point suivant

## **26. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La parole est remise à l'assistance  
Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.  
M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

## **27. LEVÉE DE LA SESSION**

2019-02-33

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée, il est 21 h 15.

\_\_\_\_\_  
Mme Majella René, gma  
Dir. Générale et secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
M. Louis Coutu, maire  
« en signant le présent procès-verbal  
le maire est réputé avoir signé toutes  
les résolutions»